

EzGEDAARR2023167

**ARRETE MUNICIPAL N° ARR2023167**  
**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**  
**ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT A L'OCCASION DES DIVERSES MANIFESTATIONS**  
**« MILLE SABORDS 20 ANS »**  
**PREVUES DU 25 MAI 2023 Au 04 JUIN 2023**

**Le Maire de la Commune de Chabeuil (Drôme)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Règlement Sanitaire Départemental et particulièrement l'article 101.1

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code Pénal,

**Vu** la demande d'organisation des festivités du 25 mai 2023 au 04 juin 2023 déposée par Monsieur MERLE François (06-70-27-93-52), représentant légal de l'association CHABEUIL HISTOIRE ET PATRIMOINE à l'occasion de la manifestation « MILLE SABORDS 20 ANS »

**Vu** la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 ainsi que l'arrêté municipal n°2009-54, tous deux relatifs à la lutte contre le bruit,

**Considérant** le caractère exceptionnel de cette manifestation, il convient d'accorder dérogation au pétitionnaire.

**Considérant** qu'il est nécessaire de préserver la sécurité et la tranquillité des usagers de la route en interdisant la circulation et le stationnement de tous véhicules et des piétons sur certaines voies et places au cours de la période du 25 mai 2023 à 19 heures, au 04 juin 2023 à 02 heures,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'association CHABEUIL HISTOIRE ET PATRIMOINE représentée par monsieur MERLE François, est autorisée à organiser diverses manifestations entre le 25 mai 2023 et le 04 juin 2023 à l'occasion des « MILLE SABORDS 20 ANS ».

**ARTICLE 2 :**

Les activités du 25 mai au 04 juin 2023 se dérouleront ainsi :

**Du 25 mai 2023 au 04 Juin 2023**, de 09 heures à 19 heures, un spectacle sons et lumières d'une demi-heure aura lieu dans l'espace OROEIL Rue Bruyère à Chabeuil. Il sera répété plusieurs fois chaque jour pour permettre à un maximum de gens d'y assister.

**Le jeudi 01 Juin 2023**, un podium d'une superficie de 120 m<sup>3</sup> va être monté au stade des Flandennes en prévision de l'évènement du samedi 03 Juin 2023.

**Le vendredi 02 juin 2023**, vers 13 heures 30 la fusée du Rond-point quittera son emplacement et sera acheminée par camion au niveau du stade des Flandennes. Une demande d'arrêté conjoint a été effectuée auprès du département.

**Le samedi 03 juin 2023, aux alentours de 08 heures**, le char principal de la manifestation sera positionné sur le parvis de la Mairie et ce jusqu'au placement de la fusée prévue le dimanche 04 juin 2023 à 07h00. En aucun cas ce stationnement n'engendrera de coupure de la circulation.

**Le samedi 03 juin 2023**, à partir de 22 h 15, un spectacle « son et lumière », (spectacle pyrotechnique / jets d'eau) sera proposé au niveau du stade de rugby des Flandennes à CHABEUIL. A la vue du nombre de personnes attendues, l'entrée à cet évènement se fera à compter de 19h15 afin de fluidifier l'accès au site.

Le feu d'artifice sera lancé à partir de l'Avenue René Pasquier. Le périmètre de sécurité sera respecté conformément aux règles en vigueur.

La présence d'une équipe du centre de secours 26 (4 personnels et un véhicule FPT) a été sollicitée à l'occasion du feu d'artifice.

## **Commune de CHABEUIL-26120- ARRETES MUNICIPAUX - 2023**

Pour faire patienter les spectateurs jusqu'à 22 heures, une scène sera montée à l'intérieur du complexe sportif où un groupe de musique jouera un concert.

Également, l'organisateur a prévu la présence de quatre FOOD TRUCK et d'une roulotte en provenance de la brasserie « PLEINE LUNE » spécialisée dans la vente de bière. Une demande d'autorisation de débit de boisson de 3<sup>ème</sup> catégorie a été déposée en mairie.

**Le samedi 03 et dimanche 04 juin 2023**, de 08 heures à 19 heures, des conférences, expositions et autres liées à l'évènement auront lieu dans divers bâtiments de la commune tels que le Centre CULTUREL, l'espace OROEIL, Maison CLUNY, maison des associations de CUMINAL.

**Le dimanche 04 juin 2023**, à 07 heures, la fusée sera transportée par camion du stade des Flandennes jusqu'au parvis de la Mairie où elle restera jusqu'au lundi 05 juin 12h00.

Le même jour, à **partir de 14h30, un défilé aura lieu** dans les rues de CHABEUIL. Il sera composé de chars, d'une trentaine de voitures de collections ainsi que la présence de personnes déguisées.

Deux tours d'un circuit déterminé seront effectués sur routes fermées par des barrières IPN, BAAVA, Vauban et par la présence de véhicules le cas échéant.

**Le lundi 05 juin 2023**, de 09h00 à 11h30, la fusée positionnée sur le parvis de la Mairie sera enlevée est remise à sa position d'origine au niveau du Rond-Point.

Une demande d'arrêt conjoint a été effectuée auprès du département.

### **ARTICLE 3 :**

#### **I- Circulation vendredi 02 juin 2023 (13h30 à 15h30) :**

La circulation sur le rond-point sera partiellement bloquée le temps d'enlever la fusée et la mettre sur le porte char.

Les véhicules en provenance du centre de CHABEUIL, de CREST ou de MALISSARD, seront déviés sur la route de MONTELIER (D538) jusqu'au prochain rond-point à l'intersection avec la RD68. Ils reviendront sur leurs pas en vue de reprendre la route la route de VALENCE.

#### **II- Circulation samedi 03 juin 2023 (17h00 à 01h00) :**

A compter de 17h00, la circulation des véhicules sera interdite sur l'avenue Marcel Courthial, dans le sens sud-nord uniquement, à partir de l'intersection avec la Rue Modigliani jusqu'à l'intersection avec la RD68.

Les véhicules désirant se rendre à la manifestation emprunteront l'Avenue Marcel Courthial à partir de l'intersection avec la RD68. Ils se dirigeront vers les parkings apprêtés à l'occasion.

L'Avenue Pasquier sera également fermée à la circulation à partir de l'intersection avec l'entrée du lotissement Allée Claude DEBUSSY et ce à compter de 08 h 00 jusqu'au dimanche 04 juin 10h00.

La circulation sera totalement coupée à compter de 17h00 au niveau de l'intersection de la RD68 et L'avenue Marcel Courthial. Elle sera ouverte à 19 h 00 exclusivement pour l'accès aux différents parkings.

#### **- Stationnement**

Le stationnement se fera exclusivement sur la parcelle allouée à cet effet, à savoir sur la parcelle cadastrale YM 91, exception faite pour les personnes à mobilité réduite. Sur présentation d'une carte d'invalidité, ils pourront se stationner sur la parcelle ZN 6 située coté entrée Sud du stade des Flandennes.

Des jalonneurs guideront et placeront les véhicules aux emplacements.

**III- Circulation le Dimanche 04 Juin 2023 à l'occasion du déplacement de la fusée du stade jusqu'au parvis de la mairie 07h00**

Le camion empruntera la RD68, puis la D538 jusqu'au Rond-point de la scierie en direction de CREST. Il remontera par la suite l'avenue Louis Masson dans sa totalité jusqu'à la Place Genissieu. Il s'engagera dans la dernière portion à contre sens sous escorte de police. La circulation sera bloquée au niveau du pont de la Véore ainsi qu'au niveau de la Rue des remparts, et ce le temps de la manœuvre.

La circulation sera interdite au niveau du quai de la République jusqu'à la passerelle à compter de 07 heures et jusqu'à la fin du défilé. Une déviation sera mise en place Rue des Vingtain pour les véhicules en provenance de la route de Combovin.

**IV- Circulation le Dimanche 04 Juin 2023 à l'occasion du défilé**

**Stationnement :**

Le **stationnement** sera **interdit de 07 h 00 jusqu'à 18 h 00** à tous véhicules sur les voies et places publiques où se dérouleront les différentes manifestations, uniquement aux jours et heures où elles se tiendront à savoir :

- Chemin du PRE AUX DAMES depuis l'entrée du centre CULTUREL jusqu'au croisement avec la Rue JEAN MOULIN
- Rue des REMPARTS
- Sur la totalité de la place GENISSIEU
- Rue de L'HOPITAL
- Avenue de ROMANS entre le Faubourg de l'hôpital et l'intersection avec la rue Mönchweiler
- Rue Mönchweiler,
- Avenue de Valence de l'intersection rue Monchweiler jusqu'au Faubourg de l'Hôpital
- Quai de la REPUBLIQUE du pont de la Véore jusqu'à l'intersection avec la rue du Vingtain et ce jusqu'au Lundi 05 mai à l'issue l'enlèvement de la fusée aux alentours de 09h00

**Circulation interdite :**

La **circulation** sera **interdite de 13h30 à 18h00** tous véhicules sur les voies et places publiques uniquement

- Chemin de PRE AUX DAMES depuis le centre CULTUREL jusqu'à intersection avec la Rue des Remparts
- Rue des REMPARTS
- Place Génissieu
- Quai de la REPUBLIQUE du pont de la Véore jusqu'à l'intersection avec la rue du Vingtain
- Rue de l'Hôpital
- Avenue de ROMANS entre la rue de l'hôpital et l'intersection avec la rue Mönchweiler
- Rue Gabriel Péri
- Avenue Georges Abel entre la place De Gaulle et le Faubourg de l'Hôpital.
- Rue Mönchweiler
- Avenue de Valence de l'intersection rue Monchweiler jusqu'au Faubourg de l'Hôpital
- Avenue Louis MASSON de la place Génissieu jusqu'au croisement avec l'avenue du 11 novembre
- Avenue du 11 novembre de l'intersection avec l'avenue Louis Masson jusqu'à la rue du 19 mars 1962
- Rue Jean Moulin

**Déviations :**

Les déviations seront mises en place par les voies adjacentes en amont du domaine réservé aux différentes manifestations, en agglomération.

➤ **Le dimanche 04 juin 2023, à l'occasion du défilé, à partir de 13h30 et jusqu'à la fin de la manifestation 18h00**

La circulation sera déviée par les voies adjacentes en amont du domaine réservé aux différentes manifestations, en agglomération.

▪ **RD 154 :**

Pour les véhicules en provenance de Combovin par la RD154, déviation par la RD 143, en direction de la RD 68 (Hameau des Faucons) ;

- **Quai de la République :**  
Pour les véhicules circulant sur le quai de la République en direction du centre-ville, déviation par la rue du Vingtain, puis rue Bruyère ou rue de l'Eglise.
- **RD 188 :**  
Pour les véhicules en provenance de Barcelonne par la RD 188, déviation par le chemin de Ramuson puis chemin d'Assac pour rejoindre l'avenue Louis Masson ;  
La route de Barcelonne sera à double sens de circulation depuis la Place du Chaffal jusqu'au chemin de Montmartel.
- **Centre-ville :**  
Le sens de circulation de la rue Correcterie sera inversé afin de permettre aux riverains du centre-ville de sortir en direction soit de la rue Bruyère soit rue de l'Eglise.
- **Avenue Georges Abel :**  
L'Avenue George Abel sera à double sens de circulation sur sa portion depuis l'intersection avec l'avenue Marcel Courthial jusqu'à la place du Général De Gaulle. La bande cyclable sera neutralisée pour permettre aux véhicules à moteur de l'emprunter.
- **Avenue de Valence :**  
Pour les véhicules depuis le rond-point de la Fusée en direction du centre, une déviation sera mise en place par la Rue Jacques Prévert pour regagner le Sud de CHABEUIL, et une autre Rue Victor PAYONNE pour passer par le Nord de CHABEUIL
- **Avenue de Romans :**  
Pour les véhicules circulant sur l'avenue de Romans en direction du centre-ville. Une déviation sera mise en place par le chemin des Viguières.

NB : Une pré signalisation sera mise en place à l'entrée des Ronds-points de la fusée de TINTIN, MONTELIER et CREST afin de prévenir les automobilistes d'une circulation difficile en centre-ville.

**V- Lundi 05 juin 2023 de 09h30 à 11h30**

La circulation sur le rond-point sera partiellement bloquée le temps de remettre la fusée à sa position initiale.

Les véhicules en provenance du centre de CHABEUIL, de CREST ou de MALISSARD, seront déviés sur la route de MONTELIER (D538) jusqu'au prochain rond-point à l'intersection avec la RD68. Ils reviendront sur leurs pas en vue de reprendre la route la route de VALENCE.

**ARTICLE 5 :**

La signalisation nécessaire à chaque manifestation sera mise en place au plus tard le dernier jour ouvrable la précédant et occultée jusqu'au moment de son utilisation.

Les opérations de surveillance, d'occultation, et de maintien de la signalisation seront effectuées par l'organisateur et sous son entière responsabilité.

De même, il veillera à déposer celle-ci à la fin de chaque manifestation.

L'organisateur devra instituer une surveillance permanente à chacun des points de coupure de circulation, pendant tout le temps de la manifestation et jusqu'à la réouverture à la circulation générale des voies.

Du fait de la nécessité de vigilance accrue en vigueur, l'organisateur devra disposer des véhicules lourds types tracteur ou camion sur les points de coupures de circulation en périmètre de la manifestation.

Les signaleurs seront majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité.

Certaines voies seront fermées à la circulation par des obstacles lourds (type plots en béton, barrières BAAVA) pendant toute la durée de la manifestation conformément à la fiche de sécurisation et au plan, rédigés en collaboration avec la Brigade de Gendarmerie de Chabeuil.

**ARTICLE 6 :**

Les infractions constatées seront relevées et les contrevenants poursuivis, conformément aux textes en vigueur.

**ARTICLE 7 :**

Le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie, la Directrice des Services Techniques Municipaux, le chef de Service de Police Municipale, le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié, conformément aux textes en vigueur.

Fait à Chabeuil, le 11 mai 2023

Pour le Maire et par délégation  
Bruno DUMET



Adjoint au Maire en charge de la sécurité, de la tranquillité,  
Des affaires patriotiques et du personnel.

*Le Maire certifie sous responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois,*

Affiché le } 16/05/2023  
Notifié le }